

M159A/2026

MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy

Considérant :

- Que l'insertion sur le marché compétitif du travail à Genève est devenue particulièrement difficile pour de nombreuses personnes adultes
- Que plusieurs dispositifs existants, notamment ceux proposés par la Cité des Métiers, sont principalement orientés vers les jeunes de 15 à 25 ans, laissant de facto de côté une partie importante des personnes en recherche d'emploi au-delà de cet âge, alors même que le besoin est avéré
- Qu'avec le développement des outils numériques et des plateformes de recrutement, les employeurs reçoivent aujourd'hui plusieurs centaines de candidatures pour un même poste, réduisant considérablement les chances d'obtenir un entretien
- Que dans ce contexte, le contact humain et la rencontre directe entre employeurs et candidats jouent un rôle déterminant dans l'accès à l'emploi
- Que selon les chiffres de l'OCSTAT, le nombre de personnes au chômage a augmenté dans le canton de Genève¹ ;
- Que le retour à l'emploi d'un chômeur permette d'éviter la précarité et favorise une meilleure cohésion sociale

Cette motion vise ainsi à renforcer les outils communaux en matière d'insertion professionnelle et à offrir des opportunités concrètes et accessibles à toutes et tous.

Conseil municipal du 12 mars 2026

Motion renvoyée à la Commission de la culture et promotion économique

Conseil municipal du 18 juin 2026

Motion amendée acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention

¹ Plus d'informations sur : https://statistique.ge.ch/domaines/03/03_03/tableaux.asp#2

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. Mettre en place des événements de recrutement en direct, ouverts aux personnes dès 18 ans, au moins une fois par an, et évaluer les ressources nécessaires à sa mise en place ;
2. Favoriser la participation des habitantes et habitants de Lancy à ces événements, notamment par l'envoi d'un courrier ciblé aux personnes inscrites au chômage et domiciliées à Lancy ;
3. Renouveler ces événements de recrutement en direct, dans la mesure des ressources disponibles et si leur utilité est confirmée, au moins une fois par année.

² Plus d'informations sur : <https://caritas-regio.ch/fr/stories/nous-rencontrons-toutes-et-tous-des-chomeur-euses-de-tres-longue-duree>